



CATALOGUE SFL POUR LES STADES DES CATÉGORIES «A» ET «A-PLUS» POUR LE DÉROULEMENT DE MATCHES DE SUPER LEAGUE ET DES COMPÉTITIONS DE L'UEFA

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation																								
<p>Lors de la mise en œuvre des exigences du présent catalogue, les commandes et les approbations des autorités publiques priment.</p> <p>Cela s'applique en particulier aux domaines qui ne sont pas liés à l'opération sportive proprement dite (par exemple, les installations pour les spectateurs et la restauration, les voies d'évacuation, etc.).</p> <p>Tant que la situation sanitaire l'exige, les matches se dérouleront dans le respect nécessaire des concepts de protection COVID-19. Pour la mise en œuvre appropriée de ces concepts de protection, il est possible de s'écarter des spécifications du catalogue.</p>																										
<p>1. Intérieur du stade / terrains de jeu</p> <p>1.1 Dimensions:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Dimensions minimales du terrain de jeu</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">100 x 64 m</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X</td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td>Dimensions standard du terrain de jeu</td> <td style="text-align: center;">105 x 68 m</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">Exigence Exigence¹</td> </tr> </table> <p>Pour les compétitions UEFA</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Dimensions du terrain de jeu</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">105 x 68 m</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Exigence</td> </tr> </table>	Dimensions minimales du terrain de jeu	100 x 64 m	X		Dimensions standard du terrain de jeu	105 x 68 m	X	Exigence Exigence ¹	Dimensions du terrain de jeu	105 x 68 m	X	Exigence														
Dimensions minimales du terrain de jeu	100 x 64 m	X																								
Dimensions standard du terrain de jeu	105 x 68 m	X	Exigence Exigence ¹																							
Dimensions du terrain de jeu	105 x 68 m	X	Exigence																							
<p>1.2 Buts</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Selon les directives ASF</td> <td style="width: 20%; text-align: center;">7.32 x 2.44 m</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Exigence</td> </tr> </table>	Selon les directives ASF	7.32 x 2.44 m	X	Exigence																						
Selon les directives ASF	7.32 x 2.44 m	X	Exigence																							
<p>1.3 Revêtements</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Gazon naturel</td> <td style="width: 40%;">Construction selon la norme DIN 18035, chapitre 4 Système d'irrigation automatique Chauffage du sol</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X X X</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">Exigence² Exigence² Exigence³</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Les pelouses sont examinées par la SFL une fois par an, selon les critères suivants:</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">Exigence</td> </tr> <tr> <td colspan="4"> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mesures de la perméabilité 2. Mesures de la résistance au cisaillement 3. Couverture végétale 4. Planéité de la surface </td> </tr> <tr> <td colspan="4">Pour les valeurs requises et la réalisation des mesures, est appliqué le concept de la Commission des terrains de jeu de l'ASF sur le contrôle de la qualité des pelouses de la SFL.</td> </tr> <tr> <td>Gazon artificiel</td> <td>FIFA Quality PRO, selon concept de qualité FIFA</td> <td style="text-align: center;">X</td> <td style="text-align: center;">Exigence</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Construction selon la norme DIN 18035, chapitre 7 Système d'irrigation automatique Chauffage du sol</td> <td style="text-align: center;">X X X</td> <td style="text-align: center;">Exigence² Exigence² Recommandation</td> </tr> </table>	Gazon naturel	Construction selon la norme DIN 18035, chapitre 4 Système d'irrigation automatique Chauffage du sol	X X X	Exigence ² Exigence ² Exigence ³	Les pelouses sont examinées par la SFL une fois par an, selon les critères suivants:		X	Exigence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mesures de la perméabilité 2. Mesures de la résistance au cisaillement 3. Couverture végétale 4. Planéité de la surface 				Pour les valeurs requises et la réalisation des mesures, est appliqué le concept de la Commission des terrains de jeu de l'ASF sur le contrôle de la qualité des pelouses de la SFL.				Gazon artificiel	FIFA Quality PRO, selon concept de qualité FIFA	X	Exigence		Construction selon la norme DIN 18035, chapitre 7 Système d'irrigation automatique Chauffage du sol	X X X	Exigence ² Exigence ² Recommandation		
Gazon naturel	Construction selon la norme DIN 18035, chapitre 4 Système d'irrigation automatique Chauffage du sol	X X X	Exigence ² Exigence ² Exigence ³																							
Les pelouses sont examinées par la SFL une fois par an, selon les critères suivants:		X	Exigence																							
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mesures de la perméabilité 2. Mesures de la résistance au cisaillement 3. Couverture végétale 4. Planéité de la surface 																										
Pour les valeurs requises et la réalisation des mesures, est appliqué le concept de la Commission des terrains de jeu de l'ASF sur le contrôle de la qualité des pelouses de la SFL.																										
Gazon artificiel	FIFA Quality PRO, selon concept de qualité FIFA	X	Exigence																							
	Construction selon la norme DIN 18035, chapitre 7 Système d'irrigation automatique Chauffage du sol	X X X	Exigence ² Exigence ² Recommandation																							

¹ valable pour les nouveaux stades.

² valables pour les nouveaux stades ou lors de l'installation d'un nouveau gazon, au plus tard cependant dès la saison 2017/18.

³ valables pour les nouveaux stades ou lors de l'installation d'un nouveau gazon, sous réserve de l'interdiction par la réglementation locale/cantonale de l'installation d'un chauffage au sol.

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>Pour des matches de Super League, la preuve du maintien des qualités fonctionnelles exigées d'un gazon artificiel doivent être apportées tous les ans par l'intermédiaire d'un test effectué par un laboratoire accrédité par la FIFA. Pour le processus de test, le concept de qualité de la FIFA est valable.</p> <p>Pour les compétitions UEFA Pour un revêtement en gazon artificiel, la FIFA Quality PRO avec certificat exige un chauffage du sol. Pour la participation aux compétitions de l'UEFA et de la FIFA le test doit être effectué tous les ans.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>1.4 Zones de sécurité Espace entre la limite du terrain de jeu et le premier obstacle, servant de zone de dégagement pour les joueurs. A l'intérieur de cet espace, il ne doit y avoir ni objets mobiles (caméras de télévision), ni objets fixes tels que des bandes publicitaires, des rebords de toit des bancs réservés aux joueurs, des bordures ou des revêtements en dur. Les couvercles de fosses d'écoulement, de distributions d'eau doivent être recouvertes de gazon artificiel.</p> <p>- Distance par rapport à la ligne de but 3.0 m - Distance par rapport à la ligne de touche 3.0 m</p> <p>Pour les compétitions UEFA - Distance par rapport à la ligne de but 3.0 – 5.0 m - Distance par rapport à la ligne de touche 4.0 m</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>1.5 Espaces libres dimensions minimales du terrain (avec zones de sécurité) 110 x 74 m dimensions standard du terrain (avec zones de sécurité) 120 x 80 m</p> <p>Espace libre entre la limite du terrain de jeu et la structure de séparation avec le public pour garantir les zones de sécurité (bandes fixes, bancs de joueurs, l'organisation de la sécurité, etc.). A l'extérieur des zones de sécurité de 3.0 m, le revêtement de la surface peut être en dur.</p> <p>- par rapport à la ligne de but 4.0m / ligne de touche 5.0m</p> <p>Pour les compétitions UEFA - Dimensions du terrain 120 x 80 m</p> <p>Espace libre entre la limite du terrain de jeu et la structure de séparation avec le public pour garantir les zones de sécurité (bandes fixes, bancs de joueurs, l'organisation de la sécurité, etc.). A l'extérieur des zones de sécurité de 3.0m, le revêtement de la surface peut être en dur.</p> <p>- par rapport à la ligne de but 7.5m / ligne de touche 6.0m</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence¹</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>1.6 Bandes publicitaires Distance des bandes publicitaires par rapport à la limite du terrain de jeu - A la ligne de but 3.0m / à la ligne de touche 3.0m</p> <p>Pour les compétitions UEFA Distance à la ligne de but 5.0m derrière le but / 3.0m près des poteaux de corner / à la ligne de touche 4.0m.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>1.7 Bancs couverts des joueurs Distance par rapport à la ligne de touche 4.0m / ligne médiane 5.0m Nombre de personnes: 15</p> <p>La zone technique doit être marquée devant les bancs de joueurs.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>1.8 Séparation du terrain de jeu Si l'espace spectateurs ne peut pas être séparé du terrain de jeu par des mesures appropriées, il doit l'être par une balustrade massive et fermée d'environ 1.10m de hauteur, (mesurée depuis le niveau des spectateurs) éventuellement utilisée comme support de bandes ou par des bandes rotatives mobiles.</p> <p>Les secteurs des spectateurs de l'équipe adverse doivent être séparés du terrain de jeu par un grillage massif ou par du verre laminé. La partie supérieure des grillages ne doit pas être garnie de fils de fer barbelé. Le grillage doit assurer une bonne transparence afin que le match puisse être suivi intégralement depuis toutes les places.</p> <p>Hauteur de la grille 2.20m Hauteur de la grille 2.50m</p> <p>Les secteurs frontaux doivent être séparés du terrain par des filets anti-jets et pare-balls. Les filets doivent assurer une bonne transparence pour les caméras derrière les buts.</p> <p>Devant la tribune principale, un passage doit être prévu vers les rangées des spectateurs et la tribune d'honneur pour par ex. remettre les coupes et pour le personnel de la télévision etc.</p> <p>Des voies d'accès doivent être prévues sur le terrain de jeu pour les véhicules d'entretien, de sauvetage et du service d'ordre. Les portes ouvrant sur le terrain de jeu doivent avoir une largeur minimale de 4.0m. Le passage doit avoir une hauteur minimale de 4.5m.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence¹</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence¹</p> <p>Exigence</p>
<p>1.9 Accès au terrain de jeu L'accès au terrain à partir des vestiaires pour les joueurs et les arbitres doit être libre, protégé et séparé des spectateurs, de préférence à hauteur de la ligne médiane du terrain de jeu. Les arbitres et les joueurs doivent être protégés des projectiles lancés par les spectateurs.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>1.10 Referee Review Area (RRA) Dans les matches où le Video Assistant Referee (VAR) est utilisé, il doit y avoir au moins un RRA dans lequel l'arbitre peut effectuer un contrôle vidéo personnel au bord du terrain sans interférence. Le RRA doit être clairement indiqué.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>2. Locaux nécessaires pour la compétition</p> <p>Les vestiaires des équipes doivent se trouver dans la tribune principale, là où se trouvent également la tribune d'honneur, les loges VIP et le secteur réservé aux médias. Pour chaque équipe, un vestiaire doit être proposé. Des manifestations avec des matches qui se suivent nécessitent deux vestiaires supplémentaires avec les installations sanitaires requises.</p> <p>L'accès aux vestiaires pour les joueurs, arbitres et officiels doit se faire à partir d'un espace de stationnement protégé, séparé des spectateurs. Les locaux doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs et satisfaire aux exigences générales d'hygiène.</p> <p>2.1 Vestiaires des équipes Un vestiaire d'équipe comprend différentes zones pour se changer, se faire masser, prendre une douche et se sécher ainsi que des WC.</p> <p>Surface totale nécessaire: - au minimum 80m²</p> <p>Pour les compétitions UEFA - au minimum 100m²</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>

¹ valable pour les nouveaux stades.

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
2.2 Vestiaire - au minimum 40m ² pour 25 personnes - des places assises (15.0 ml) et des armoires pour les objets personnels pour 25 personnes - 2-3 places de massage dans un emplacement dédié ou une salle de massage attenante d'au minimum 15m ² - équipement: tableau pour la tactique, miroir, sèche-cheveux, prises électriques. - au moins 2 lavabos doivent être prévus	X	Exigence
2.3 Douches directement accessibles à partir du vestiaire - zone de séchage à l'avant d'au minimum 8m ² - par vestiaire 1 salle de douche avec 8 douches, surface nécessaire au minimum 12m ² Pour l'équipe locale, un bassin de relaxation et/ou un sauna attachant à la salle de douche peuvent être installés.	X X	Exigence Recommandation
2.4 Toilettes Doivent être rattachées directement à chaque vestiaire: - au moins 1 toilettes et 2 urinoirs	X	Exigence
2.5 Zone d'échauffement Une zone d'échauffement pour l'équipe locale et l'équipe visiteuse, d'une surface minimale de 100m ² , doit être offerte à proximité immédiate des vestiaires et aisément accessible à partir de ceux-ci.	X	Recommandation
2.6 Vestiaire des arbitres - 1 vestiaire pour 4 personnes avec 2 cabines de douche et toilette - Chaises et possibilités pour écrire. Le poste de travail doit être équipé d'un éclairage, 1 prise TT et un branchement réseau, 1 table de massage, interphone avec les vestiaires des équipes - surface d'au minimum 18m ² Lorsque plusieurs matchs doivent être organisés consécutivement, il est nécessaire de disposer d'un deuxième vestiaire des arbitres avec les installations sanitaires requises. Pour les compétitions UEFA - surface d'au minimum 24m ²	X X X	Exigence Recommandation Exigence
2.7 Bureau du délégué de match Bureau situé à proximité de l'accès au terrain de jeu, avec un bon accès aux vestiaires des équipes, au minimum 12m ² de surface, avec possibilité d'écrire, armoire, toilette et lavabo indépendants, téléphone et connexion pour fax et photocopieuse. Pour les compétitions UEFA	X X	Recommandation Exigence
2.8 Infirmerie pour joueurs et arbitres 1 infirmerie à proximité immédiate de l'accès au terrain et aux ambulances. - surface d'au minimum 15m ² Equipement: toilette et lavabo indépendants, téléphone, civière, table de soins, pharmacie. Pour les compétitions UEFA - surface d'au minimum 20m ²	X X	Exigence Exigence

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>3.1 Capacité d'accueil des spectateurs Le stade doit avoir une capacité d'accueil de</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 8'000 places assises (stade composé uniquement de places assises) <p>En cas de besoin, des places debout ne peuvent être proposées que dans les tribunes latérales, sachant néanmoins que le nombre minimal ne doit pas aller en deçà des 6'500 places assises dans la tribune principale et la tribune opposée.</p> <p>Toutes les places spectateurs doivent être couvertes.</p> <p>Pour les compétitions UEFA Pour les matches des compétitions interclubs de l'UEFA, les éventuelles places debout doivent être transformées en places assises ou interdites. Pour ces compétitions les places debout sont interdites.</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p>
<p>3.2 Entrées et sorties du stade Suivant la disposition du stade, les entrées et les sorties sont situées à la transition entre l'espace public et le périmètre extérieur, donc sur la clôture du stade, ou, pour les stades clos, directement sur la façade du stade.</p> <p>Afin de permettre aux spectateurs de mieux s'orienter lors de la sortie du stade, les entrées / sorties doivent être au même endroit sachant néanmoins que la sortie doit être séparée de l'entrée. Il convient d'accorder alors une attention particulière à la longueur des voies d'accès respective de fuite (voir pt. 3.11 sorties).</p> <p>Concept d'accès La desserte de l'intérieur du stade se fait par secteurs. Chacun des 4 secteurs ainsi que le bloc des visiteurs doit être desservi individuellement. Afin d'assurer un flux contrôlé des spectateurs, l'accès au stade se fait par un système de tourniquets placé en avant avec une grille, ou par un système de sas de sécurité suivi d'une fouille corporelle. Les systèmes de tourniquets ou de sas de sécurité servent uniquement à l'entrée et ne peuvent être utilisés pour la sortie. Une place suffisante doit être prévue pour recevoir les spectateurs en attente de pouvoir entrer.</p> <p>Le nombre des tourniquets ou des portillons d'accès doit être prévu en fonction du nombre de spectateurs certifiés.</p> <p>Secteurs: par 1'000 spectateurs au moins 1 tourniquet par 660 spectateurs au moins 1 tourniquet par 660 spectateurs au moins 1 sas de sécurité</p> <p>Bloc de l'équipe adverse: par 250 spectateurs au moins 1 sas de sécurité</p> <p>Les tourniquets et les sas de sécurité doivent être munis d'une technique adéquate permettant de saisir l'accès des spectateurs de façon centralisée et d'être mis en réseau avec le local de direction.</p> <p>Les concepts d'accès doivent être approuvés par le chargé de la sécurité de la SFL.</p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence¹</p> <p style="text-align: center;">Exigence Exigence¹ Recommandation</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p>
<p>3.3 Caisses Les caisses ne doivent pas être intégrées à la zone d'entrée. Elles doivent être décentralisées et se trouver à une distance raisonnable des entrées de sorte que les spectateurs en attente ne gênent pas l'entrée du stade.</p>	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>
<p>3.4 Périmètre extérieur / Plate-forme de répartition des spectateurs Le périmètre extérieur ou la plate-forme interne de répartition des spectateurs constitue également un espace de circulation pour les spectateurs avant, pendant et après le match. Il doit être possible de le diviser en secteurs. Le dimensionnement des espaces de circulation se fait d'une part selon 3.16 «Evacuation des zones des spectateurs» et d'autre part suivant le nombre de spectateurs à accueillir dans le secteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> - espace de détente, au minimum 1m² pour 4 personnes 	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>3.5 Secteurs Pour garantir la sécurité, le stade doit être divisé en 4 secteurs et doit disposer d'au minimum 4 entrées et sorties principales séparées afin d'accéder individuellement aux 4 secteurs.</p> <p>Chaque secteur doit être autosuffisant, disposer de WC, de stands d'alimentation et de boisson ainsi que d'un poste de secours. La séparation doit être effectuée aussi bien dans le périmètre extérieur que dans la plate-forme de répartition et dans les rangées de spectateurs à l'aide de grillages.</p> <p>Hauteur du grillage 2.20m Hauteur du grillage 2.50m</p> <p>Elle est faite de préférence entre les tribunes longitudinales et latérales où des zones de prix différents existent. Des portes pour le service de secours et d'ordre doivent être prévues dans les séparations des secteurs dans le périmètre extérieur/la plate-forme de répartition. Les secteurs fermés présentent tous un accès qui leur est propre.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence¹</p>
<p>3.6 Blocs Un bloc est une unité comprenant un nombre de rangées et de places assises à l'intérieur d'un secteur limité par des allées et/ou des escaliers. Les secteurs doivent être divisés en blocs ne contenant pas plus de 2'000 spectateurs. Chaque bloc doit disposer d'une sortie qui lui est propre. Des séparations ne pouvant pas être franchies doivent également être créées entre les rangées de places debout et assises ou entre des zones de prix différents.</p> <p>Bloc des spectateurs de l'équipe adverse Le bloc destiné aux spectateurs de l'équipe adverse doit pouvoir accueillir:</p> <p>Pour des stades avec < 20'000 places: au minimum 5% de la capacité totale certifiée Pour des stades avec > 20'000 places: au minimum 1'000 spectateurs</p> <p>Accès séparé des autres spectateurs. Il doit être séparé des autres blocs respective des autres secteurs par un grillage massif. Le grillage doit assurer une bonne transparence afin que le match puisse être intégralement suivi depuis toutes les places.</p> <p>Hauteur du grillage 2.20m Hauteur du grillage 2.50m</p> <p>Afin de protéger les blocs voisins contre des jets d'objets provenant du bloc des spectateurs de l'équipe adverse, des filets de protection doivent être installés au-dessus des séparations grillagées.</p> <p>Un passage de sécurité doit être prévu entre les blocs pour le service d'ordre.</p> <p>Le bloc des spectateurs de l'équipe adverse doit disposer en propre de WC et de stands d'alimentation et de boissons.</p> <p>Le nombre de spectateurs autorisés de l'équipe adverse l'est, sous réserve d'une limitation par les autorités compétentes (p.ex. lors de matches à risque élevé / à haut risque).</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence¹</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>3.7 Escaliers Les escaliers d'accès aux tribunes doivent avoir une largeur minimale de 1.20m. En principe, ils doivent être dimensionnés selon la capacité d'accueil de spectateurs (voir 3.16). La hauteur des marches ne doit pas dépasser 19cm et la largeur ne doit pas être inférieure à 26cm.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

¹ valable pour les nouveaux stades.

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>3.8 Places assises La pente des tribunes avec des rangées de sièges ne doit pas dépasser 35°. Les places assises doivent être couvertes et installées sur la tribune principale et la tribune opposée.</p> <p>Par places assises, on définit des sièges individuels rabattables portant un numéro et fixés au sol, avec une largeur de 50cm (dimension par rapport à l'axe), une profondeur de siège minimale de 35cm et un dossier d'au moins 30cm. Une rangée de places assises ne doit pas comprendre plus de 40 sièges s'il y a un escalier des deux côtés. S'il n'y a accès que d'un côté, le nombre maximal de places assises est de 20. La largeur libre du passage entre les rangées est de 35-40cm.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>3.9 Places debout La pente de tribunes avec des rangées debout ne doit pas dépasser 35°.</p> <p>Les places debout ne doivent être disposées que dans les zones latérales du terrain de jeu. La hauteur des gradins doit correspondre à celles des gradins pour places assises. Si les places debout ne pouvaient pas être proposées au moyen d'unités de places combinées assises-debout, les rangées de places debout doivent être subdivisées au moins tous les 10 gradins par des rambardes (voir SN EN 13200, partie 3, séparation des spectateurs).</p> <p>L'organisation des rangées debout doit tenir compte de la possibilité de transformation en places assises. Comme pour les rangées de places assises, elles doivent être subdivisées par des escaliers d'accès. La distance entre ces escaliers est de 20m au maximum. Pour le calcul de la capacité d'accueil des spectateurs sur les rangées debout et les tribunes debout, il convient de retenir 4.7 personnes/m² pour les places debout; les passages et les surfaces d'escalier ne peuvent pas être pris en considération pour calculer la capacité d'accueil des spectateurs.</p> <p>Pour les compétitions UEFA Tous les matchs des compétitions interclubs de l'UEFA doivent se disputer dans des stades équipés uniquement avec des places assises. Les places debout sont interdites.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>3.10 Ligne de vision Le match doit pouvoir être complètement suivi depuis toutes les places de spectateurs. Des éléments extérieurs (bandes publicitaires autour du terrain, piliers de tribunes, balustrades ou des parties saillantes de la construction) ne doivent pas empêcher la vision du terrain. La vision doit être planifiée et contrôlée au moment de la construction. L'élément déterminant lors de la construction pour la ligne de vision est la norme SN EN 13200-1:2003 «Installations destinées aux spectateurs, partie 1, critère pour l'organisation des places pour les spectateurs – exigences». Des places assises sans vision sur l'ensemble du terrain de doivent pas être vendues.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>3.11 Sorties La distance à parcourir au sein des rangées de places assises et de places debout depuis la place assise ou debout la plus éloignée jusqu'à la sortie des tribunes ne doit pas dépasser 45m. Les sorties doivent être clairement indiquées.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>3.12 Places pour invalides Pour 1'000 places de spectateurs, il faut réserver 2 places spéciales aux invalides, aux personnes utilisant un fauteuil roulant et aux accompagnateurs. Ces places doivent être couvertes et offrir une bonne vue sur le terrain de jeu. Elles doivent être accessibles par des passages utilisables uniquement par des fauteuils roulants et séparés, dans la mesure du possible, des autres voies d'accès spectateurs. Au moins 1 WC pour invalides doit être prévu dans chaque secteur.</p> <p>Pour la planification des places pour invalides, la norme SIA 500 est applicable.</p> <p>Pour les compétitions UEFA Pour la planification des places pour invalides, la norme SIA 500 est applicable.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence¹</p> <p>Exigence¹</p>

¹ valable pour les nouveaux stades.

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>3.13 Locaux annexes Chaque secteur fermé sur lui-même doit disposer des locaux annexes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - toilettes pour 1'000 places de spectateurs: <ul style="list-style-type: none"> - 3 WC dames et 3 WC hommes - 6 urinoirs - un kiosque/une buvette pour la petite restauration et des boissons, y compris un local d'entreposage suivant le nombre de spectateurs - une infirmerie ou un poste de premier secours par secteur - toutefois au minimum 1 poste de secours dans la tribune principale selon le point 5.7 <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - toilettes pour 1'000 places de spectateurs: <ul style="list-style-type: none"> - 8 WC dames et 4 WC hommes - 8 urinoirs - une infirmerie ou un poste de premier secours par secteur 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Recommandation Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>3.14 Zone réservée aux invités d'honneur Un certain nombre de places doit être prévu sur la tribune principale pour les sponsors, les invités d'honneur, les invités de la SFL/ASF et de l'UEFA. Elles doivent offrir une bonne vision du terrain de jeu et disposer d'un accès séparé à la zone VIP. Des salles de réception/des salons avec petit office et WC indépendant doivent être prévus à l'intérieur de la tribune, en relation directe avec les places assises.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>3.15 Sièges «business» / Loges Des loges et des sièges «business» doivent être offerts aux VIP, aux invités et aux sponsors sur la tribune principale. A l'arrière, ceux-ci doivent disposer de leurs propres salles de réunion et de restauration. La zone des sièges VIP et «business» dispose d'un accès propre au stade qui permet d'accéder aux locaux tout en étant séparés des autres spectateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de sièges «business»: au minimum 350 - le secteur Hospitality (sans Office) doit avoir au moins 450m² <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de loges: au minimum 10 <p>Sur demande spéciale, l'étage des loges peut être configuré de façon ouverte et être, le cas échéant, séparé en salons individuels par des cloisons de séparation. La surface totale doit correspondre au moins à la surface prescrite pour les loges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de sièges «business»: au minimum 550 <p>Lors des compétitions UEFA, au minimum 100 sièges business, situés au milieu de la tribune, avec une bonne vue sur le terrain, doivent être réservés pour les invités. Le secteur Hospitality (sans Office) doit avoir au moins 700m².</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>3.16 Evacuation des zones des spectateurs L'évacuation des zones réservées aux spectateurs doit se faire en l'espace d'env. 4.5 minutes. La largeur minimale de passage pour des sorties est de 120cm (module de sortie, MS). Deux personnes se déplacent simultanément au travers d'un MS, 100 personnes en 1 minute ou 450 personnes pendant les 4.5 minutes exigées. La largeur de sortie est augmentée en doublant le MS ou en l'augmentant de moitié. Le débit d'une sortie est obtenu en divisant la largeur de sortie par le MS et en multipliant par le nombre de 450 spectateurs.</p> <p><u>Exemple:</u> une sortie d'une largeur de 200cm correspond à 1.5 MS (180cm). La capacité de débit des spectateurs s'élève à 1.5 x 450 = 675 spectateurs.</p> <p>Tous les accès, escaliers et rampes doivent avoir une largeur minimale de 120cm. A partir d'une largeur de passage de 180cm il convient d'installer une rampe sur les escaliers. La largeur nécessaire des chemins d'accès et de sortie doit être calculée sur la base du temps d'évacuation prescrit et de la capacité d'accueil des spectateurs du bloc ou du secteur.</p> <p>Les chemins et escaliers doivent être marqués avec un jaune vif, ils doivent être bien visibles et sans obstacles.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>Les chemins ne doivent être entravés, en aucun endroit par des constructions, des portes battantes ou une quelconque installation qui provoquerait des attroupements de personnes. Les portes doivent toujours s'ouvrir dans le sens de l'évacuation.</p>		
<p>3.17 Signalisations et informations sur les tickets d'entrée A l'intérieur et à l'extérieur des tribunes, une signalisation claire et détaillée doit simplifier l'orientation des spectateurs. La signalisation doit utiliser des symboles compréhensibles au niveau international. Les chemins doivent être identifiés clairement comme étant des chemins d'évacuation, pourvus de pictogrammes normalisés et d'un éclairage de sécurité. Le chemin le plus court vers la sortie doit être indiqué.</p> <p>La position exacte de la place assise doit être clairement indiquée sur le ticket d'entrée. Par ailleurs, les informations sur le ticket doivent correspondre à la signalisation de l'installation à l'intérieur et à l'extérieur du stade. Des codes couleurs constituent une aide précieuse pour le spectateur. Toutes les informations importantes doivent également figurer sur le talon oblitéré de la carte d'entrée conservé par le visiteur. De grands tableaux synoptiques contribuent à faciliter l'orientation.</p> <p>Pour les compétitions UEFA La position exacte de la place assise doit être clairement indiquée sur le ticket d'entrée. Par ailleurs, les informations sur le ticket doivent correspondre à la signalisation de l'installation à l'intérieur et à l'extérieur du stade. Des codes couleurs constituent une aide précieuse pour le spectateur. Toutes les informations importantes doivent également figurer sur le talon oblitéré de la carte d'entrée conservé par le visiteur. De grands tableaux synoptiques contribuent à faciliter l'orientation.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Recommandation</p> <p>Exigence</p>
<p>4. Locaux espace médias</p> <p>Les locaux espace médias se trouvent dans la tribune principale. La description détaillée des locaux et des installations des médias électroniques est définie dans les directives «Infrastructures pour les médias électroniques SFL». Pour la planification, il faut contacter suffisamment tôt la SFL. L'homologation de l'infrastructure technique des médias se fait par la Swiss Football League en collaboration avec les instances compétentes de la télévision.</p> <p>4.1 Accès L'accès à l'ensemble de la zone des médias doit se faire via des accès spécifiques contrôlés et sécurisés, séparés des flux normaux de spectateurs. Une salle de réception et d'accréditation doit être installée à l'entrée des locaux réservés aux médias.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>4.2 Plateformes réservée aux caméras Les positions des caméras doivent être conformes aux directives «Infrastructures pour les médias électroniques SFL». Les positions et les dimensions des plateformes pour les caméras se trouvent dans le plan «positions des caméras» annexé aux exigences pour les stades de football.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p>4.3 Commentateurs Les compartiments réservés aux commentateurs TV et radio doivent être au centre de la tribune principale avec une bonne vue sur le terrain de jeu, y compris l'équipement technique, prévu dans les directives. Pour chaque position de commentateur 2 places de travail et une connexion internet doivent être prévus. Table de travail pour 2 commentateurs au minimum 70cm x 170cm, profondeur de la rangée au minimum 160cm.</p> <ul style="list-style-type: none"> - au minimum 7 compartiments de commentateurs pour la TV - au minimum 3 compartiments de commentateurs pour la radio - au minimum 1 compartiment de commentateurs pour les hôtes <p>Pour les compétitions UEFA Pour des matches internationaux au minimum 25 compartiments doivent être prévus.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>4.4 Studios de présentation Les studios de présentation sont des studios TV fermés et séparés par une vitre sur la tribune principale avec une bonne vue sur le terrain de jeu. Utilisés comme postes de modération «Studio TV de stade». Ils peuvent être installés dans l'axe de prise de vue et/ou décalés latéralement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Studio de présentation fixe: au minimum 1 - Studio de présentation temporaire: au minimum 1 <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour compétitions UEFA: au minimum 2 - Pour les matches de l'équipe nationale: au minimum 4 	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X X</p> <p style="text-align: center;">X X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence Exigence</p>
<p>4.5 Zone mixte Surface désignée à l'intérieur de la tribune, située entre les vestiaires et la sortie sur le terrain, dans laquelle les représentants des médias peuvent rencontrer des joueurs pour les interviewer. Un accès distinct de celui des joueurs, doit être prévu pour les représentants des médias depuis la zone des médias. La zone mixte doit pouvoir être facilement subdivisée en des secteurs joueurs et médias.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface: au minimum 50m² <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface: au minimum 80m² 	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p>
<p>4.6 Coins des interviews flash Coins interviews pour des interviews de courte durée sur le chemin entre le terrain de jeu et les vestiaires ou à l'entrée de la zone mixte. La surface nécessaire par coin d'interview est d'env. 12m².</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au minimum: 1 <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au minimum: 2 	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p>
<p>4.7 Studio réservé aux interviews / interviews unilatérales Les interviews TV unilatérales et réservées à l'avance (interviews pour les télévisions accréditées en fin de match) sont réalisées dans un studio TV spécial. Espace d'au moins 3m de haut et de 25m² de surface, accessible à partir de la zone mixte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au minimum: 1 <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au minimum: 2 	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p>
<p>4.8 Lieu de stationnement des cars de transmission Le lieu de stationnement des cars de transmission doit se trouver dans/sous ou à l'extérieur du stade, à proximité immédiate de la zone réservée aux médias (50m au maximum) et protégé des spectateurs par une séparation adaptée. La surface nécessaire pour les matches en direct est de</p> <ul style="list-style-type: none"> - Matches en directe de la Super League: au minimum 450m² <p>La place de stationnement des cars de transmission doit être séparée de manière appropriée des spectateurs. Le lieu de stationnement doit être équipé de l'alimentation électrique nécessaire et raccordé à une alimentation électrique de secours.</p> <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les matches en direct de l'UEFA et la FIFA: au minimum 1'000m² 	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p>
<p>4.9 Places réservées à la presse Les places réservées à la presse doivent être installées sur la tribune principale, où se trouvent aussi les places de travail des stations TV. Elles doivent être séparées des autres spectateurs, en position centrale, avec une bonne vue sur le terrain de jeu. Les places doivent être équipées de sièges rabattables et avoir un accès direct à la zone des médias.</p>	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>La largeur du poste de travail est d'au minimum 65cm, la profondeur de 120cm. Le poste de travail doit être équipé d'un éclairage et d'un branchement au réseau. Il convient de prévoir une connexion TV pour l'installation de moniteurs dans la surface de travail.</p> <p>Le nombre de places suivant doit être mis à disposition:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au minimum: 20 places de travail <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au minimum: 50 places de travail 	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>4.10 Locaux annexes pour les médias Les locaux de travail pour les représentants des médias doivent être installés dans la tribune principale. Ils sont reliés par les mêmes voies d'accès que les places réservées à la presse.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Local de travail 1 local avec au minimum 30 postes de travail. Les postes de travail peuvent être équipés de tables et de chaises empilables. Les installations nécessaires pour le téléphone, le télécopieur et le terminal vidéo doivent être réalisées. - Salle de conférence de presse 1 salle de conférence pour la presse pour au moins 30 personnes. La disposition de la salle doit être telle qu'il soit possible d'installer d'une part un podium pour les joueurs, les entraîneurs et le chef de la communication et d'autre part une estrade pour la TV. La salle peut éventuellement être regroupée avec le local de travail. Dans ce cas, il convient de prévoir une séparation. - Local pour les photographes 1 local pour les photographes, comme salle d'accréditation, d'attente et de travail, situé si possible au niveau du terrain de jeu avec accès à celui-ci. Les installations nécessaires à la transmission des données (RNIS), télécopieur et terminal vidéo doivent être réalisées. <ul style="list-style-type: none"> - Surface d'au minimum 30m² pour 6 personnes <p>Pour les compétitions UEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Local de travail 1 local avec au minimum 50 postes de travail (pouvant être élargi à 100) et un petit office/bar. Les postes de travail peuvent être équipés de tables et de chaises empilables. Les installations nécessaires pour le téléphone, le télécopieur et le terminal vidéo doivent être réalisées. - Salle de conférence de presse 1 salle de conférence pour la presse pour au moins 50 personnes (pouvant être élargi à 100). La disposition de la salle doit être telle qu'il soit possible d'installer d'une part un podium pour les joueurs, les entraîneurs et le chef de la communication et d'autre part une estrade pour la TV. La salle peut éventuellement être regroupée avec le local de travail. Dans ce cas, il convient de prévoir une séparation. – Pour les matchs internationaux, il faut pouvoir agrandir les salles en fonction du nombre de représentants des médias accrédités. - Local pour les photographes 1 local pour les photographes, comme salle d'accréditation, d'attente et de travail, situé si possible au niveau du terrain de jeu avec accès à celui-ci. Les installations nécessaires à la transmission des données (RNIS), télécopieur et terminal vidéo doivent être réalisées. <ul style="list-style-type: none"> - Surface d'au minimum 75m² pour 25 personnes 	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p>4.11 Toilettes Des toilettes doivent être disponibles en relation avec la grandeur des locaux; au minimum 1 WC pour dames et 1 WC pour hommes.</p> <p>Pour les compétitions UEFA</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Recommandation</p> <p>Exigence</p>

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
5. Locaux espace événement Les locaux doivent être situés dans la tribune principale et être facilement accessibles. Ils doivent offrir un accès interne direct aux forces de sécurité. La salle de contrôle et les cabines du speaker du stade ainsi que du chef des services de sécurité doivent avoir une bonne vue sur l'ensemble du terrain de jeu. Certaines salles peuvent être également regroupées. Le plan définitif doit être approuvé par les forces de sécurité responsables. 5.1 Salle de contrôle Local pour le suivi technique de l'événement, de commande pour panneaux d'affichage, d'installations de haut-parleurs et d'éclairage et salle de rapport pour la direction. Surface d'au minimum 40m ² . La salle de contrôle devra être équipée au minimum avec des sièges et une bonne vue sur le terrain de jeu, une table de réunion/de rapport avec chaises, un Flip-Chart et tableau magnétique pour les dispositifs d'intervention, etc.	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p>
5.2 Cabine pour le speaker du stade Surface d'au minimum 6m ² , située à côté de la salle de contrôle ou intégrée à celle-ci, avec cependant une séparation du point de vue acoustique. 2 postes de travail doivent être prévus.	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>
5.3 Cabine pour le chef des services de sécurité Surface d'au moins 6m ² , située à côté de la salle de contrôle ou intégrée à celle-ci, avec cependant une séparation du point de vue acoustique.	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>
5.4 Salle pour la surveillance par moniteur TV Salle d'au minimum 10m ² , peut éventuellement être regroupée avec la cabine du chef des services de sécurité.	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>
5.5 Espace pour services d'ordre Salles de travail, de réunion et d'attente avec un petit bureau pour la police, les pompiers et les services d'ordre avec une bonne communication avec le périmètre intérieur et le périmètre extérieur du stade ainsi qu'avec la salle de contrôle et la cabine du chef d'intervention. Ces salles peuvent être aménagées à l'arrière des tribunes avec accès à partir du périmètre extérieur. Des places de stationnement doivent être prévues pour les véhicules d'intervention nécessaires. Le nombre et la surface des salles mises à disposition dépendent du concept de sécurité et de la forme d'organisation choisis. <ul style="list-style-type: none"> - salle de réception de la police - salle de travail de la police - salle d'attente de la police - salles d'interrogatoires - salles de détention des personnes arrêtées provisoirement - salle d'attente et de rapport pour les services de sécurité / les pompiers - bureau / cuisine - WC 	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>
5.6 Salle du matériel Par secteur, dans la zone des contrôles à l'entrée, une salle pour conserver les objets remis par les spectateurs ou saisis sur ceux-ci.	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>
5.7 Salles de soins pour spectateurs blessés Par secteur fermé 1 petit poste de soins Postes de soins intégrés à la tribune principale, pour prodiguer des soins médicaux aux spectateurs. Le lieu doit être accessible aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du stade. Une place de stationnement doit être maintenue libre en face du poste pour une ambulance. Salle avec 2-3 lits, équipement suivant le point 2.8. Le dimensionnement des couloirs et des portes menant à la salle des soins doit tenir compte de l'utilisation de civières et de fauteuils roulants.	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p> <p style="text-align: center;">Exigence</p>
5.8 Toilettes En relation avec le reste des locaux, au minimum 1 WC pour dames et 1 WC pour hommes.	<p style="text-align: center;">X</p>	<p style="text-align: center;">Exigence</p>

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
6.2 Eclairage de sécurité Toutes les zones réservées aux spectateurs du périmètre extérieur en passant par les voies d'accès jusqu'aux rangées de spectateurs ainsi qu'aux locaux intérieurs doivent être suffisamment éclairées. Le stade doit être équipé d'un groupe électrogène indépendant qui, en cas de panne de courant, garantit un éclairage suffisant des zones réservées aux spectateurs et des voies d'évacuation à l'intérieur et à l'extérieur. L'éclairage de sécurité doit satisfaire aux prescriptions des assureurs incendie du canton ou des services du feu locaux. Il faut respecter la norme EN 1838, éclairage de sécurité et indication de sauvetage.	X	Exigence
6.3 Sonorisation Le stade doit être équipé d'une sonorisation. La conception doit être telle que les annonces puissent être comprises dans les secteurs d'accès, de circulation et des spectateurs même dans des conditions défavorables. Pour le «système électronique d'alarme d'urgence», il faut respecter la norme EN 60849 resp. la nouvelle norme EN 54-16 ainsi que les prescriptions de l'assurance incendie du canton. Les secteurs (au sein du périmètre du stade) doivent pouvoir être sonorisés au choix; dans la zone des places réservées aux médias, elle doit pouvoir être débranchée.	X X	Exigence Exigence
6.4 Panneau d'affichage Pour la communication visuelle avec les spectateurs, pour les informations sur le score et pour les spots publicitaires. <ul style="list-style-type: none"> - Panneau d'affichage avec une horloge et l'affichage du résultat - grand écran Pour les compétitions UEFA <ul style="list-style-type: none"> - grand écran 	X X X	Exigence Recommandation Exigence
6.5 Téléphone Un central téléphonique performant permettant les branchements nécessaires au réseau à la direction de l'événement, à la salle de contrôle et aux postes de commandement des différentes forces de sécurité.	X	Exigence
6.6 Interphone Dispositif acoustique dans les vestiaires des équipes pour appeler les joueurs, utilisable à partir du vestiaire des arbitres.	X	Exigence
6.7 Surveillance Chaque stade doit être équipé, à l'intérieur et à l'extérieur du stade, de caméras de surveillance couleurs fixées à demeure et orientable. Le système de surveillance doit disposer d'une alimentation électrique propre, indépendante de l'alimentation par le réseau et doit pouvoir être utilisé à partir de la salle de contrôle. L'installation vidéo doit être équipée pour permettre l'arrêt sur image. Pour les compétitions UEFA Chaque stade doit être équipé, à l'intérieur et à l'extérieur du stade, de caméras de surveillance couleurs fixées à demeure et orientable. Le système de surveillance doit disposer d'une alimentation électrique propre, indépendante de l'alimentation par le réseau et doit pouvoir être utilisé à partir de la salle de contrôle. L'installation vidéo doit être équipée pour permettre l'arrêt sur image.	X X	Exigence Exigence
6.8 Système de ticketing Chaque stade doit disposer d'un système de ticketing électronique. Ce système permet l'entrée contrôlée des spectateurs par des tourniquets à réglage électronique. Ceci permet d'éviter la surcharge de secteurs ainsi que l'utilisation de tickets falsifiés. Pour les compétitions UEFA	X X	Exigence Exigence
6.9 Video Assistant Referee (VAR) Pour l'utilisation de la Video Assistant Referee (VAR), le club doit fournir le câblage nécessaire de l'infrastructure technique (connectivité) conformément aux spécifications de la SFL. Le club est responsable de leur fonctionnalité à tout moment.	X	Exigence

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
7. Place de stationnement 7.1 Ambulance, pompiers et police Des places de stationnement réservées à l'ambulance, aux pompiers et à la police doivent exister à proximité immédiate du stade ou à l'intérieur du périmètre extérieur.	X	Exigence
7.2 Bus de l'équipe des visiteurs, véhicules des arbitres et des fonctionnaires Des places de stationnement séparées et hors du flux des spectateurs doivent exister dans la zone d'entrée ou dans le stade pour le bus de l'équipe visiteuse ainsi que pour les véhicules des arbitres et des fonctionnaires. Les joueurs et les arbitres doivent pouvoir accéder directement aux vestiaires à partir de ces places de stationnement sans entrer en contact avec les spectateurs.	X	Exigence
7.3 Cars de transmission de la télévision Des emplacements et les équipements techniques nécessaires doivent être prévus pour les cars de transmission de la télévision suivant les directives «Infrastructure devant être mise à la disposition des médias électroniques / stades de football en suisse» (voir 4.8).	X	Exigence
7.4 Personnel du stade Des places de stationnement doivent être prévues en nombre suffisant pour le personnel du stade.	X	Exigence
7.5 Autres personnes Lors d'événements, des places de stationnement réservées doivent être prévues, en accord avec les forces de l'ordre et de sécurité, en nombre suffisant à proximité du stade pour les personnes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> - invités d'honneur - fonctionnaires / inspecteurs de l'association organisatrice (ASF/SFL, UEFA, FIFA) - représentants des médias - invalides - deux-roues 	X	Exigence
7.6 Les spectateurs Les places de stationnement pour les spectateurs doivent être organisées, en accord avec les forces de l'ordre, à proximité du stade en fonction des conditions locales.	X	Exigence
8. Dispositions transitoires 8.1 Stades existants Voir art. 33 al. 5 Règlement sur l'octroi des licences		
8.2 Nouveaux stades Les nouveaux stades doivent satisfaire à toutes les exigences de la catégorie correspondante à la date de mise en service.		

Exigences pour les stades de Super League En application des Statuts et des Règlements de l'ASF, de la SFL et de l'UEFA.	Stade catégorie «A» & «A+»	Exigence Recommandation
<p>9. Dispositions finales</p> <p>En cas de différence entre les textes allemand et français, la version allemande fait foi.</p> <p>Les recommandations reprises dans ce catalogue peuvent être transformées à tout moment en exigences par la CTJ sur demande de la Swiss Football League et/ou de l'UEFA. L'adaptation doit être faite dans le délai approprié fixé par la CTJ.</p> <p>Suite à l'homologation donnée par la CTJ, le comité de la Ligue nationale (aujourd'hui Swiss Football League) a décidé, le 21.03.2003, de fixer l'entrée en vigueur des dispositions de ce catalogue au 01.07.2003. Elles ont été partiellement modifiées le 27.02.2004, le 13.03.2006, le 02.03.2012, le 14.12.2012, le 31.10.2014, le 11.09.2015, le 27.05.2019, le 31.01.2020 et le 11.09.2020.</p>		
<p>10. Annexe – Recommandation</p> <p>A part ce qui figure dans ce catalogue, les stades des catégories «B», «A» et «A-plus» devraient disposer d'autres salles et équipements afin de garantir une exploitation du stade dans les règles et un déroulement sans problèmes de l'événement sportif.</p> <p>10.1 Locaux pour la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur / Président - Responsable de la gestion - Secrétariat - Salle pour travaux d'entretien / réparation - Comptabilité/Vente de billets - Dépôts 		
<p>10.2 Locaux pour l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marketing et PR - Salle de musculation - Salle pour le personnel et repos - Salle d'entreposage pour des machines d'entretien - Salle de conférences - Salle pour la pelouse / les engrais - Toilettes - Salle de lavage / séchage - Machinerie / chauffage / etc. 		

Berne, le 11 septembre 2020 / mj